

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusés

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

**Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT**

### 23SE1605-22 | Convention entre la ville des Ponts de Cé, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et ENEDIS pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité route de Sorges

Madame Valérie LIOTON, Adjointe au maire en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences communales,

Vu le projet éducatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le projet de convention entre la ville des Ponts de Cé, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire et ENEDIS pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité.

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Ville des Ponts-de-Cé et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire et ENEDIS.
- Sollicite ENEDIS pour bénéficier d'une aide financière à hauteur de 1 000 € et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

